

Plan de Reprise d'Activité.

Compte rendu

Nos cher(e)s Collègues,

Un CHSCT a eu lieu jeudi dernier en visioconférence pour aborder les trois plans de reprise d'activité :
Les services centraux, La restauration et l'hébergement.

Un Rappel des dernières mesures depuis le début du confinement a été fait par Monsieur CARRASSET en début de séance suivi de la présentation des 3 P.R.A (Plans de Reprise d'Activité).

I / Pour les services centraux voici un extrait du PRA :

A. Organisation des services :

1. Une reprise en présentiel sera autorisée de manière progressive et limitée dans un premier temps afin de pouvoir respecter les distanciations au poste de travail dans les bureaux à occupation multiple. Dans cet optique, un roulement d'agent en présentiel sera organisé par service, les agents pourront alterner les jours de présentiels et de télétravail avec leurs collègues selon leurs souhaits et l'organisation retenue en concertation avec le chef de service.

2. Les agents vulnérables et contraints par la garde maintenue de leurs enfants sont invités à se faire connaître dans l'enquête jointe à cet envoi. Pour ces agents, le maintien en télétravail sur 5 jours sera possible.

3. L'accueil général du Crous restera fermé jusqu'à nouvel ordre. Les visiteurs éventuels devront avoir pris rendez-vous et leur interlocuteur devra assurer leur entrée dans les locaux. Toute visite sur site devra présenter un caractère absolument indispensable.

4. Les services sociaux fortement sollicités durant cette période pourront reprendre en présentiel si leur situation individuelle le permet, afin de favoriser les échanges entre collègues. Néanmoins l'accueil de public et les rendez-vous physiques ne seront pas assurés.

5. Les réunions seront maintenues en visioconférence.

6. Les signatures électroniques sont privilégiées pour réduire la manipulation des parapheurs.

D'abord Le SGEN-CFDT a rapporté des remontées plutôt positives du terrain concernant toute la période de confinement depuis le 16 mars. Nos collègues nous disent trouver le nécessaire sur leur lieu de travail pour leur protection en règle générale. De plus le SGEN-CFDT a eu une visioconférence avec la Présidente du CNOUS le lundi 04 mai qui nous a confirmé que les dotations pour les CROUS concernant les équipements de protection individuelle (Masques, gants, gel hydro alcoolique, blouse etc....) vont se poursuivre ce qui est rassurant.

Ceci dit, le SGEN-CFDT sait que la période de déconfinement aux services centraux va accentuer des difficultés quand même. Avec le maintien d'un dispositif assoupli pour les personnes vulnérables, les gardes d'enfants etc..., la période entre le 11 mai et le 02 juin est encore gérable. Les services centraux vont encore pouvoir appliquer la distanciation nécessaire entre collègues dans les bureaux. En revanche si le dispositif devient plus contraignant à partir du 02 juin et que tous les collègues en ASA doivent reprendre le travail, la règle concernant les distances de sécurité risque d'être remise en cause. De ce fait, le SGEN-CFDT a plaidé pour un maintien absolu du télétravail voire le développer davantage, même si les agents ont envie de reprendre en présentiel, ce qui est légitime après deux mois et demi de confinement. Un relâchement serait néfaste et encouragerait une deuxième vague. Le SGEN-CFDT a demandé au CROUS un investissement supplémentaire en matériel informatique pour tous ceux qui veulent et peuvent télétravailler.

II/ Extrait du PRA sur la Restauration :

1. Organisation des services

Une reprise partielle de l'activité sera mise en place à compter du 11 mai. Une seule structure par secteur géographique sera ouverte afin d'assurer la confection et distribution des paniers repas gratuits et éventuellement la vente à emporter en fonction des effectifs attendus.

a) Répartition géographique des sites ouverts à la vente à emporter

Amiens centre : cafeteria Le pouce

Amiens Sud : cafeteria du Bailly et Food truck si nécessaire

Compiègne : cafeteria du Magellan et Food truck si nécessaire

Beauvais Lasalle : cafeteria

b) Missions et moyens

La première semaine sera consacrée au ménage, à l'entretien, à l'inventaire et à l'ouverture et mise à jour des caisses.

Ensuite, des ventes à emporter pourront être mises en place, des sessions de formations internes seront organisées ainsi qu'un groupe de travail sur la carte traiteur.

La vente à emporter sera disponible sur formulaire de réservation (via site internet du Crous) la veille pour le lendemain. Le paiement sera enregistré sur place via carte IZLY ou carte bancaire. Les propositions incluront la vente de sachets sandwich ainsi que des plats chauds à emporter faisant appel au maximum aux produits surgelés actuellement stockés.

2. Les personnels

A partir du 11 mai, tous les agents qui n'ont pas de contraintes de garde d'enfant et ne font pas partie des personnes vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable rejoindront leur unité de gestion de restauration. Les agents seront regroupés sur un seul site et pourront être redirigés vers d'autres structures de restauration si cela est possible.

Les agents de restauration volontaires en hébergement pourront rester sur poste. Ils pourront être rejoints par d'autres collègues.

Les agents actuellement en télétravail pourront rester en télétravail ou alterner avec des périodes de présentiel.

Le recensement des personnels avant reprise sera assuré par les DUG lors d'entretiens téléphoniques avec leurs personnels.

Les plannings mis en place pourront inclure des roulements et des périodes d'ASA.

Le jour de la reprise les DUG devront organiser une réunion avec les équipes dans le respect des règles de distanciation pour rappeler le contexte global, les modalités de reprise, les objectifs fixés par site, l'organisation du travail mise en place ainsi que l'intérêt de bien porter l'ensemble de l'EPI et de respecter les consignes sanitaires.

La circulaire ministérielle préconise uniquement de la vente à emporter. Pour cette période nous n'allons pas avoir besoin de tous les personnels de la restauration jusqu'à la fin de l'année universitaire. Le secteur en manque de personnel est l'hébergement. Et là aussi des modalités exceptionnelles de fonctionnement devront être mises en place. (Avec des déplacements d'agents par structures).

Ceci dit, Pour la CFDT les modalités exceptionnelles de fonctionnement ne doivent pas s'installer dans une espèce de routine qu'on reconduirait à l'infini. Le SGEN-CFDT serait preneur de modalités qui bornent le fonctionnement exceptionnel dans le temps. Nous devons faire un point d'étape pour une visibilité sur un retour à la normale dans les structures habituelles d'affectation.

Aussi le SGEN-CFDT évoque qu'avant la prise de nouvelles fonctions, nos collègues en général mais surtout ceux qui seront redéployés en résidences auront besoin d'une formation pour découvrir les nouvelles tâches, les nouvelles structures, mais surtout pour mieux appliquer les gestes barrières, le port du masque, la distanciation physique et prendre connaissance de l'ensemble des protocoles déjà élaborés. (Les formations proposées dans le PRA vont dans ce sens).

Une première phase qui paraît très importante pour le SGEN-CFDT au retour des agents, c'est de recréer un collectif de travail, les agents étant restés trop isolés pendant deux mois et demi en ASA. Pendant cette phase les DUG devront se mettre d'accord en concertation avec l'ensemble des agents sur le personnel volontaire pour la vente à emporter, sa production et la remise en état des locaux et ceux qui voudront bien être redéployés en hébergement. La deuxième phase consisterait à réfléchir aux besoins des différentes structures et voir comment on utilise ces moyens.

III/ Extrait du PRA sur l'hébergement :

A partir du 11 mai, les CROUS feront face principalement à 4 situations :

- Les départs des étudiants encore logés suite à la fin de la période de confinement.
- Les possibles retours d'étudiants dans leur logement.
- La réalisation des états des lieux de sortie en mode présentiel ou à distance.
- La remise en état et nettoyage des logements suite aux départs ou au non-retour des étudiants.

« Cette période de circonstances exceptionnelles justifie également la mise en place, dans certains cas, de procédures adaptées modifiant nos procédures d'action habituelles comme pour les états des lieux de sortie sans la présence des étudiants ».

De même, un affichage public des heures d'entretien des cuisines par les résidents doit-être réalisé.

La procédure des états des lieux de sortie doit prendre en compte cette situation exceptionnelle due à l'épidémie et aux mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Si cette procédure ne peut être effectuée selon les procédures

contradictoire habituelles dans le respect des mesures de distanciation et de gestes barrières, une procédure en deux phases est recommandée :

- L'étudiant réalise de son propre chef son état des lieux de sortie sur la base de l'état des lieux d'entrée, qu'il remet à la résidence en amont ou au moment de la remise des clés. Il n'y a alors pas de restitution du dépôt de garantie à la date du départ de l'étudiant, dans l'attente de l'état des lieux de sortie par la résidence.
- La résidence réalise ensuite un état des lieux contradictoire après le départ de l'étudiant (avec prise de photo). En fonction des constatations, soit il est procédé à la restitution intégrale du dépôt de garantie si l'étudiant n'est pas réadmis, soit il est procédé à une facturation pour dégradation portée sur le montant du dépôt de garantie dû.

Pour le SGEN-CFDT, cette procédure en deux phases doit être actée dans l'ensemble de nos résidences pour éviter les nombreux attroupements en attente d'agents de service. La procédure habituelle en présence des étudiants ne doit pas avoir lieu.

Aussi le SGEN-CFDT demande, comme pour la restauration, que du gel hydroalcoolique soit mis à la disposition des étudiants à l'entrée de chaque résidence avant les opérations d'états des lieux et de leur présence dans les locaux. L'objectif étant une diminution du risque de propagation du virus.

1. Les personnels :

A partir du 11 mai, tous les agents qui n'ont pas de contraintes de garde d'enfant et ne font pas partie des personnes vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable rejoindront leur unité de gestion d'hébergement.

Les agents de restauration volontaires en hébergement resteront sur poste. Ils pourront être joints par d'autres collègues sur la base du volontariat.

Les agents actuellement en télétravail pourront rester en télétravail ou alterner avec des périodes de présentiel.

A noter qu'une mise à jour des DUERP, en fonction des nouveaux risques sur toutes les structures, sera réalisée prochainement.

Le SGEN-CFDT tient à votre disposition la totalité des PRA discutés dans ce CHSCT.

Pour les élu(e)s du SGEN-CFDT

Raymond RIVIERE / Abdel BOUTALHA